

REGLEMENT PARTICULIER 1ère COURSE DE COTE VHRS de FONT ROMEU

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66 (**ASAC 66**)

Organise les 4 et 5 août 2018 avec le concours du **FONT ROMEU RALLYE TEAM**

Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA

Une compétition automobile régionale à **Participation Etrangère Autorisée**, dénommée :

1ère COURSE de CÔTE VHRS de FONT ROMEU

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2018, le Championnat de la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE 2018.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE sous le numéro CC7/2018 en date du 22 mai 2018, et enregistré à la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course chargé du contrôle des moyennes : Mme GRAUBY Delphine licence n°
Chargé des Relations avec les Concurrents VHRS : BOUYCHOU Jean licence n° 19458/0816
Pour tous les autres officiels se rapporter à l'article **1.1.P** du règlement de la 35^{ème} Course de Côte moderne de FONT ROMEU.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 31 juillet 2018 à minuit**

Publication de la liste des engagés le 1 août à 12 heures.

Vérifications administratives le samedi 4 août 2018 de 14h00 à 18h00

Vérifications techniques le samedi 4 août de 14h15 à 18h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 4 août à 20h00 heures.

Briefing des pilotes et des commissaires chef de poste le dimanche 5 août à 07h45 sur la ligne de départ : **Présence obligatoire**

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives.

Essais non chronométrés le 5 août à partir de 08h00

Essais chronométrés le 5 août de la fin de la montée d'essai non chronométrée à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 août à 12h30 heures.

Course

- 1^{ère} montée le 5 août après les véhicules modernes
- 2^{ème} montée le 5 août à partir de 15h00 après les véhicules modernes
- **Éventuellement, une 3^{ème} montée le 5 août 2018 à la fin de la 2^{ème} montée si les horaires le permettent.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 5 août à 18h00 heures à la salle des Fêtes d'Odeillo

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 4 août 2018 à 17h00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 4 août 2018 de 14h00 à 18h00 heures, CASINO de Font Romeu

Vérifications techniques le 4 août de 14h15 à 18h15 heures, Parking de l'Office du Tourisme Ft Romeu

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DOZIERES

Adresse : ZA 66620 EGAT.....

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire

Le certificat d'immatriculation de la voiture

Le « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA ou de son passeport technique.

Licence ou titre de participation en cours de validité

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 4 août à 18h00 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 4 août à 17h00 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1P. Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 4 août 2018.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 5 août 2018.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

1.5.2P. Le Parc d'Arrivée final se trouvera parking de la mairie à ODEILLO. Il est obligatoire pour **tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P. Les double-montes sont autorisées

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard 2018 des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

FONT ROMEU RALLYE TEAM chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU

06 70 98 18 97 – lleone1@sfr.fr jusqu'au mardi 31 juillet 2018 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 300 €, réduits à **150 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.1P. CONCURRENENTS ADMIS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale titulaire d'une licence valable pour la course de côte concernée et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.2P. LICENCES

Licences admises (minimum)

- ICCR – Internationale Concurrent-conducteur Régularité
- NCCR – Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Titres de participation admis (minimum)

- TPNR(E) – National Régularité
- TPNRM(E) – National Régularité Montagne
- TPRR (E) – Régional Régularité

*Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir **obligatoirement** un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.*

3.4P. Il n'y aura qu'une personne à bord de chaque voiture, aussi bien pendant les essais que pendant la course.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 20. Ce chiffre pourra être revu à la hausse suivant le nombre d'engagés moderne.

Une course de côte historique de régularité sportive est ouverte aux voitures des catégories suivantes :

- **voitures éligibles (périodes et classes)** jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.

- Voitures de Tourisme de série, de plus de 20 ans.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) de plus de 20 ans.

L'organisateur pourra refuser une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur de 2kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Conforme au règlement standard 2018 des courses de côte

4.5P. EQUIPEMENT DES PILOTES

Un casque adapté à la pratique du Sport Automobile est obligatoire. (minimum la norme CE)

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard 2018 des courses de côte..

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation fera l'objet d'un additif

Publicité optionnelle : En cours de négociation fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de FONT ROMEU

La course se déroulera en 2 montées et éventuellement une troisième si les horaires le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côte **2018**. Les véhicules « VHRS » partiront après les modernes.

Départ : sur CD 618 au PONT des COCHONS pt GPS 42°29'52"N / 2°01'38"E

Arrivée : sur CD 618 point GPS 42°30'03"N / 2°02'09" E.....

Dénivelé : 110 m soit 3.75 %

Longueur du parcours : 1300 m

Modalités de retour au départ en convoi sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : sur CD 618, 50 m avant le départ au lieu-dit PONT des COCHONS

Parc d'arrivée : Parc d'arrivée finale parking de la Mairie ODEILLO

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ en file sur CD 618 depuis le Parc d'Assistance.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur CD 618 au lieu-dit Pont des Cochons.....

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte **2018**.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 4 août 2018.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 5 août 2018.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé parking de la Mairie ODEILLO

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : parking de l'Office du Tourisme Font Romeu
- pendant les essais et la course au parc départ à l'entrée de la pré-grille
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée parking de la Mairie Odeillo ...

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : sur la ligne de départ

Lieu-dit PONT des COCHONS aux heures de la compétition

Téléphone permanence n° 06 61 38 70 90.....

Centre de secours le plus proche : SDIS

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

S'agissant d'une épreuve de régularité sportive, la manifestation se déroulera sur route fermée à la circulation publique.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors des vérifications administratives.

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 5 août à 07h30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

Pour les essais et pour la course le temps Haut partira en premier, suivi du temps Intermédiaire et du temps Bas. Les concurrents de l'épreuve de régularité s'élanceront en dernière position.

7.4.2P. ZONE DE REGULARITE

Il y aura 2 montés d'essais officiels et 2 ou 3 montés de course.

Les pilotes doivent parcourir les « montées » de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrées.

Trois options de temps sont proposées :

- un temps Haut
- un temps Intermédiaire
- un temps Bas

Pour être admis à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le Temps qu'in auront choisi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après

TABLEAU des TEMPS

Temps Haut : 75 km/h de moyenne

Temps Intermédiaire : 70 km/h de moyenne

Temps Bas : 65 km/h de moyenne

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques.

En cas de diminution de plus de 10% de son temps le concurrent :

- 1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires sportifs le sanctionnera d'une pénalité financière de 160€
- 2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Les Commissaires en postes intermédiaires sont désignés comme Juges de Faits pour constater tous ralentissements ou arrêts dans la zone de régularité. Ils remettront à chaque infraction constatée un rapport écrit à la Direction de Course.

La classification sur la base des moyennes réalisées par les pilotes sera établie de la façon suivante : chaque seconde ou fraction de seconde en dessus ou en dessous du temps choisi entraînera une pénalité de même valeur.

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes.

L'arrivée sera jugée lancée.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Seule la réclamation pour la vérification des temps sera admise au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire

Aucunes autres réclamations ne seront admises.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais

Les essais, étant considérés comme des « zone d'étalonnage », ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements.

Pour l'épreuve

L'épreuve se déroulera en 2 ou 3 manches.

Si 2 montées de course le classement sera établi sur la meilleure montée.

Si 3 montées de course le classement sera établi sur les 2 meilleures montées.

ARTICLE 10P. PRIX

Le vainqueur gagnera un engagement pour la 2^{ème} C/C VHRS de FONT ROMEU 2019. (non monnayable, non transmissible ni cessible et valable uniquement pour 2019).

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrent présent à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le 5 août 2018 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.